

Je dis au député d'Ottawa-Centre (M. Evans) que je ne m'attends pas à ce que les gens se précipitent pour nous embrasser si les choses ne tournent pas exactement comme prévu. Toutefois, je sais que je préférerais perdre mon siège au Parlement en tentant d'instaurer une société meilleure, jouissant d'un certain degré d'indépendance, une société dirigée par les Canadiens pour le bénéfice des Canadiens, plutôt que de m'accrocher à mon siège et d'essayer de contenter les gens en appliquant une politique dictée par Washington.

Les Canadiens ne peuvent se permettre de payer des taux d'intérêt élevés. Voilà le fond de l'affaire. Les agriculteurs, les propriétaires de petites entreprises, ceux qui sont locataires et qui aspirent à devenir propriétaires, ne peuvent se permettre d'emprunter à des taux élevés, pas plus que les propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque ne peuvent se permettre de payer des taux élevés. Et ne parlons pas de la poudre aux yeux que s'apprête à leur lancer le gouvernement sous la forme d'un quelconque programme d'assurance hypothécaire.

Je dis au ministre que toute personne raisonnable et douée de bon sens peut affirmer que les taux d'intérêt en vigueur actuellement sont trop élevés. La seule déclaration politique dans le sens partisan du terme que je consens à faire, c'est de dire que je m'inquiète de voir les conservateurs présenter cette motion. Je signale à mon collègue le député de Mississauga-Sud que cela me tracasse, parce que je me souviens très bien d'avoir entendu l'ancien critique financier dire à la Chambre de commerce de Montréal que la politique du gouvernement de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé était en réalité la seule politique à suivre. Je me souviens qu'en 1979, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les taux d'intérêt montaient d'une semaine à l'autre à peu près comme maintenant et je me souviens du niveau des taux d'intérêt de 1981 à 1983.

● (1730)

On se pose des questions sur leur sincérité lorsque les députés conservateurs prétendent avoir vu la lumière. C'est un peu comme la conversion de Paul sur le chemin de Damas. Les conservateurs ont vu la lumière, et il admettent qu'ils s'étaient trompés. Je l'accepterais s'ils disaient catégoriquement qu'ils ont donné leur appui aux politiques du gouvernement, puis qu'ils ont changé d'avis. Ils ne le reconnaissent pourtant pas.

Lorsque nous réclamions des taux d'intérêt plus bas, les conservateurs nous grondaient et nous châtiaient chaque fois. On nous disait que notre objectif, s'il était souhaitable, n'était pas pratique. A mon avis, il faut s'arranger pour que ce qui est souhaitable soit pratique. Il faut accepter les responsabilités, quelles qu'elles soient, et nous pourrions discuter de la nature de ces responsabilités avec le temps. Il faut toutefois accepter la responsabilité de gérer le pays et son économie et il faut accepter cette responsabilité en sachant très bien que si nous suivons la politique américaine en matière de taux d'intérêt, les possibilités de se développer, de posséder une maison, d'ouvrir de nouvelles entreprises, de lancer une exploitation agricole ou

les possibilités de ceux qui sont déjà engagés dans ces activités seront considérablement restreintes.

Je signale ceci au député d'Ottawa-Centre, et il le sait très bien: je crois qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de fixer les taux d'intérêt tous les jeudis. Cette habitude provoque le chaos et ralentit le mouvement . . .

**M. Evans:** Les taux sont fixés tous les jours sur le marché.

**M. Deans:** Ils sont fixés tous les jours sur le marché mais la Banque du Canada ouvre chaque fois la voie. En le niant d'un signe de la tête, le député fait preuve d'une naïveté plus grande que je ne l'aurais cru.

Le jeudi, la Banque du Canada établit le repère, qui influence les décisions prises par absolument tous les établissements financiers du Canada. Il est très possible que les taux d'intérêt fluctuent un peu aux alentours de ce repère, mais lorsque la Banque du Canada s'est mise à faire baisser les taux d'intérêt, en 1983, absolument tous les établissements financiers lui ont emboîté le pas. Lorsque le taux d'escompte de la Banque du Canada a commencé à augmenter, à la fin de 1983 et en 1984, absolument tous les établissements financiers, les banques comme les autres, lui ont pratiquement emboîté le pas. La seule différence entre l'augmentation du taux d'escompte de la banque centrale et du taux des banques à charte était la différence habituelle. Ces établissements financiers ont augmenté leurs taux davantage que la banque centrale ne l'a fait. Depuis toujours, il semble que les établissements financiers en profitent s'ils peuvent aller un peu plus loin.

Le député hoche à nouveau la tête mais je peux citer des chiffres pour prouver que c'est vrai pour les hypothèques et pour les autres dettes. Jusqu'à jeudi dernier, le taux d'intérêt hypothécaire augmentaient davantage que le taux d'escompte de la banque centrale. Ce taux a augmenté presque toutes les semaines alors que le taux d'escompte montait très légèrement pour atteindre son niveau actuel.

**M. Evans:** Pour des hypothèques de quelle durée?

**M. Deans:** Dans une exclamation, le député a dit que le taux dépend de la durée de l'hypothèque. La vérité, c'est que cela ne dépend pas de la durée de l'hypothèque.

**M. Evans:** Si.

**M. Deans:** Non. Un de nos plus gros problèmes, et le gouvernement doit en accepter la responsabilité, c'est qu'en 1968, le gouvernement a supprimé à tout jamais les hypothèques étalées sur une période de 20 à 25 ans et à taux d'intérêt fixe. Le gouvernement a alors répondu aux instances du comité sénatorial sur les banques et il a décidé de renoncer définitivement à tout critère garantissant aux citoyens qu'ils pourraient rembourser leur hypothèque tout en ayant de quoi vivre.

**M. Evans:** L'article 8 de la loi sur l'intérêt qui est en vigueur depuis 1896.

**M. Deans:** La loi a été modifiée en 1968.